

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 juillet 2012

Sous la présidence de Madame BAJETTI Chantal, Adjoint au Maire

**Etaient présents** : Mesdames PAUL Jacqueline – MEGEL-FESTOR Sylviane – PEREZ Emilie – DIETRICH Nicole – HARLE Florine – MAGRAS Ginette – EBERSVEILLER Christelle – MAREAU Elodie – MASSIA Pascale

Messieurs PIFFER Alain – TALAMONA Didier – BASTA Patrice – DE LA FILOLIE Benoît – CRAUSER Vincent – SCHUTZ Philippe – KAYA Turgay – POHL Roland – FOULIGNY Bernard

**Absents excusés représentés par procuration légale** :

- Monsieur BOUCHER André, procuration donnée à Madame BAJETTI Chantal
- Monsieur CRUSEM Benoît, procuration donnée à Monsieur TALAMONA Didier
- Monsieur HIGELIN Victor, procuration donnée à Monsieur POHL Roland
- Monsieur KREMER Jean-Claude, procuration donnée à Monsieur CRAUSER Vincent
- Madame LAURENT Josiane, procuration donnée à Madame MEGEL-FESTOR Sylviane
- Monsieur NEGRIN André, procuration donnée à Monsieur PIFFER Alain

**Absents non excusés** :

Monsieur VERMEL Mathieu – Madame GROSS Mireille

### **POINT N° 1 : Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 9 juillet 2012**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **approuve à l'unanimité** le compte-rendu du Conseil municipal du 9 juillet 2012.

### **POINT N° 2 : Deuxième modification du Plan Local d'Urbanisme**

Monsieur TALAMONA Didier, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme rappelle aux membres du Conseil municipal que le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 2 juillet 2008 a fait l'objet d'une première modification approuvée le 27 avril 2011 et que, lors de la séance du 12 avril dernier, il a été décidé de mettre en œuvre une procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme portant d'une part sur la modification de certains zonages et d'autre part, sur la modification de certains points du règlement afin de le mettre notamment en conformité avec le Code de l'Urbanisme.

Il précise à l'assemblée délibérante que, sur proposition de la Direction Départementale des Territoires et plus particulièrement le Service Aménagement biodiversité – planification aménagement urbanisme, il conviendrait de procéder à une modification du PLU et non une révision du fait que l'étude ne comporte ni création de nouvelles surfaces constructibles ni consommation de surfaces agricoles.

Il rappelle aux élus l'intérêt pour la commune d'adapter le contenu du plan local d'urbanisme du fait du développement de la commune et de l'évolution de ses besoins. Afin de favoriser le renouvellement urbain et industriel et de pouvoir notamment répondre immédiatement aux besoins et attentes des futurs acteurs économiques (industriels – artisans – commerçants, etc) tout en préservant l'environnement et afin de permettre la réalisation de projets d'intérêt général en adéquation avec les besoins de la population, il s'avère indispensable de prescrire cette deuxième modification. Cette dernière portera d'une part sur la modification de certains zonages et d'autre part sur la modification de huit points du règlement afin de le mettre en conformité avec le Code de l'Urbanisme. Enfin, il propose une modification graphique supplémentaire prenant en compte un projet d'extension du lotissement à HALLING-LES-BOULAY.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) de prescrire la modification du Plan Local d'Urbanisme conformément aux articles L 123-13 et suivants du code de l'urbanisme
- 2) d'ouvrir, conformément aux dispositions des articles L 123-6 et L 300-2 du code de l'urbanisme la concertation associant les habitants et les personnes concernées, sous forme d'enquête publique
- 3) d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et financières qui y découlent.